

*L'an deux mille seize, le vendredi 4 novembre, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Mise à disposition service d'aide aux collectivités SDE
- Subvention exceptionnelle
- Compte- rendu commissions municipales
- Questions diverses

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- signe une convention avec le SDE18 concernant des conseils d'ingénierie sur des travaux à venir
- accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Les écoliers des Tilleuls
- accorde une subvention exceptionnelle à l'association Les Arches Saint Martin pour l'organisation du 14 Juillet 2016 pour un montant de 150 €.
- accorde une subvention exceptionnelle à l'association Club Naval Guerchois pour l'organisation de la fête du vélo pour un montant de 100 €.
- décide d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - nouveaux statuts mise en conformité des statuts avec la loi NOTRE
  - modification de la compétence optionnelle, au titre de la rubrique « action sociale d'intérêt communautaire » : l'organisation des transports dans le cadre d'un accès partagé au centre aéré se fera sur tout le territoire de la communauté de communes et non plus sur la commune de Beffes uniquement.
  - nouvelle compétence facultative : compétence culture aide financière complémentaire au fonctionnement de l'école de musique (maximum 4500 €)
- d'appliquer un tarif exceptionnel pour la location de la Grande salle des fêtes de Beffes le 4 mars 2017 pour un montant de 150 € à la commune de Saint Léger le Petit pour l'organisation du Comice Agricole 2017.

Suite au nombre important d'enfants inscrits au T.A.P, une personne encadrante supplémentaire a été désignée.

Le Conseil Municipal désire avoir des éclaircissements au sujet des divulgations des fichiers informatiques concernant les enfants prenant le bus scolaire. Le Syndicat des transports scolaires a été contacté, une enquête est en cours, les communes seront informées de son déroulement.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,